



Arret de travail suite à un BurnOut et Harcèlement

Par farah yassine, le 28/08/2018 à 15:38

Bonjour,

Je suis directeur dans un restaurant depuis le 01/09/2017. J'ai commencé en tant qu'agent de maitrise et le 01/06/18 je suis passé cadre.

J'ai travaillé pendant des mois sans avoir de jour de repos. Mes managers avaient des jours de repos consécutifs obligatoires et moi ils étaient rarement consécutifs. J'arrivais vers 5h du matin et ça m'arrivait de partir vers les 22h sans prendre de pause. Mes RTT n'ont jamais été imposé et au mois de mai, ils décident de me les imposé, en gros ils les mettent quand ils veulent eux, une RTT par mois. J'avais 2 dimanche et un we par mois et du jour au lendemain cela passe à un dimanche et un we par mois.

Mon gérant et mon superviseur viennent souvent sur le restaurant pour me mettre la pression à tel point qu'une fois le gérant m'avait dit : « si j'étais à la place de tes manager, je te prendrai je te mettrai par terre et je te mettrai des coups partout ». ils me rabaissent devant les employés et les managers. Je reçois des mails et des sms pendant mes jours de repos, mes RTT, mes CP. Ils m'ordonnent verbalement de répondre toujours à leur message. Quand je dis que je suis fatigué il me culpabilise comme si je n'avais pas le droit d'être fatigué.

J'arrive à faire 75h à 80h par semaine. Le problème c'est que je n'ai pas pointé ces dépassements d'heures.

C'est ma première expérience en tant que directeur. Pendant l'entretien d'embauche j'avais bien précisé que je n'étais pas au point pour tout ce qui concerne les ressources humaines. Ils m'avaient assuré que j'allais être accompagné et formé. Finalement j'ai tout appris seul. Je me suis débrouillé seule pour tout.

Le gérant a 4 Restaurants. Ils me cachent les chiffres d'affaire des autres restaurants pour qu'il puisse me pousser à bout. Pour que je me dépasse encore et encore. Quand j'ai pris le restaurant il ne faisait pas de chiffre et les résultats du restaurant étaient médiocres.

Aujourd'hui, mon restaurants est classé 2eme et malgré ça je n'ai aucune reconnaissance.

Toutes les demandes de mes manager (augmentation de salaire, primes, mutation) sont toujours acceptées malgré qu'ils m'ont fait des abondants de poste. Et moi rien ne passe.

Ils m'ont enlevé un manager pour le muter dans un autre restaurant. Du coup je dois faire le boulot de manager, ouverture et fermeture du restaurant, comptage caisse, le financier, les plannings et mon boulot de directeur en plus de ça ; la paie, les recrutement, gestion de stock, formation de manager, maintenance dans le restaurant, RH.

Le jeudi 2/08, au vu des absences qu'il y a dans les restaurant et sachant que j'ai commencé à 5h, le superviseur me demande de finir à minuit pour aider le manager du soir. Et quand je lui répons que je suis fatigué, il trouve le moyen de me culpabiliser encore. Ce soir-là j'étais vraiment à bout j'ai failli tout casser et faire un abondant de poste. Je suis resté quand même jusqu'à 19h et après je suis parti le lendemain voir un médecin et il m'a arrêté jusqu'au 29/08 pour surmenage et Burn Out.

Ce j'aimerais savoir c'est si cela vaut le coup de prendre un avocat et de les mener au prud'homme ?

Merci pour votre réponse.

Par **P.M.**, le **28/08/2018** à **16:40**

Bonjour,

Cela vaudrait le coup sans doute de réunir toutes les preuves que vous avez y compris les certificats médicaux et d'au moins consulter un avocat spécialiste pour savoir ce qu'il vous conseillerais...

Par **miyako**, le **28/08/2018** à **19:22**

Bonsoir,

essayez de recueillir un maximum de témoignages ,par des clients .Quand on les connaît bien ,c'est pas trop difficile.

1/Votre présence matin et soir en continu,

2/les remarques désobligeantes faites devant les employés et la clientèle.

3/Faire un rapport complet sur votre poste de travail,les charges de travail

4/Faire copie de tous les emails reçus

5/les SMS également,même si cela ne peut pas servir de preuve formelle,il peut y avoir une présomption.

6/le certificat médical de votre médecin traitant.

Ce n'est parce que on vous rémunère correctement que l'on doit abuser de vous ,vous n'êtes pas l'esclave de service.

Voyez également la Médecine du Travail et demandez un rendez vous à l'inspection du travail.

Un syndicat de l'hôtellerie restauration peut également vous aider,section cadre.

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par **P.M.**, le **28/08/2018** à **19:31**

C'est illusoire de penser que des clients et/ou des salariés restés dans l'entreprise vont vous délivrer des témoignages mais dans la restauration l'employeur doit pouvoir prouver les horaires effectués par les salariés...

Personnellement, je ne me substitue pas à l'avocat que vous consulteriez pour vous dire comment votre dossier doit être constitué dans le détail mais mails et sms retranscrits par un Huissier sont des preuves tout à fait valables et formelles...

Je ne vais pas non plus vous dire des lieux communs pour vous dire que vous ne devez pas accepter des conditions de travail inacceptables et le harcèlement moral...